



Conseil général

COMMUNE DE RENNAZ

EXTRAIT

du procès-verbal 06 de la législature 2021-2026
de la séance ordinaire du Conseil général de Rennaz

du 8 décembre 2022

Présidence : Monsieur Yvan Burnier
26 conseillères et conseillers présents avec le Président

LE CONSEIL GENERAL DE RENNAZ

- vu le préavis municipal 13/2021-2026 relatif au budget 2023 ;
- entendu le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2023, lequel présente les résultats suivants :

Charges	CHF	4'640'400.00
Revenus	CHF	<u>4'456'400.00</u>
Résultat (perte présumée)	CHF	184'000.00

Les conclusions de ce préavis ont été acceptées **à main levée à l'unanimité**.

Ainsi délibéré en séance du 8 décembre 2022.

Au nom du Conseil général


Le Président
Yvan Burnier




La Secrétaire
Valérie Teissl